

Chapitre 3 : conceptions modernes de l'organisation du travail

I) Formes offrant plus d'autonomie aux salariés

1- La rotation des postes

Elle consiste à faire alterner les employés sur différents postes afin de lutter contre la monotonie au travail. Cette technique crée une polyvalence qui facilite le remplacement des employés absents.

2- L'élargissement des tâches

Cette technique consiste à regrouper des tâches réparties sur plusieurs postes de travail. Elle permet de réduire le nombre de postes en augmentant le nombre de tâches par poste.

3- L'enrichissement des tâches

C'est une technique qui consiste à ajouter à la tâche de base d'autres tâches. Cela signifie qu'on va ajouter aux tâches d'exécution des tâches de conception et de contrôle. Cette technique permet d'améliorer la motivation des salariés en augmentant l'intérêt du travail effectué et permet aussi au salarié de prendre en charge la programmation et la gestion de son travail.

4- Les groupes semi-autonomes

C'est une forme collective d'enrichissement du travail. La réalisation d'un ensemble de tâches est confiée à un groupe de travailleurs qui organise lui-même le travail et le répartit librement entre ses membres. Les groupes semi-autonomes peuvent même contrôler leur travail.

5- La direction par objectifs

Autour de 1970 le mot management se fait de plus en plus fréquent. Cadres et dirigeants doivent apprendre à se comporter en « **Manager** ».

Au lieu de demander à leurs subordonnés obéissance et soumission, les supérieurs leur proposent, pour une période donnée, des objectifs de ventes, de rentabilité (bénéfices), etc. Les employés seront jugés par la suite sur les écarts entre les objectifs et les résultats qu'ils auront obtenus.

II) Formes réorganisant le temps de travail du salarié

1- Le temps partiel

C'est une technique où la durée effective du travail est inférieure à la durée légale. Cela peut permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale.

2- Les horaires flexibles

Les salariés peuvent choisir librement leurs heures de travail à l'intérieur d'une plage horaire fixe (par exemple travailler de 8h à 16h ou de 10h à 18h).

3- La réduction du temps de travail

Il s'agit de diminuer la durée légale de travail (au Maroc, la loi de 2002 a réduit la durée hebdomadaire de travail de 48 heures à 44 heures). Cette réduction peut être rendue possible grâce aux gains de productivité.